



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2019

Délibération n° 02

**Date de convocation**

28.06.19

**Date d'affichage**

02.07.19

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 23

votants : 35

**Objet : Affectation de Fonds de Concours 2019 de Grand Paris Sud**

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

Mme J. FOURGEUX par Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS par M. F. BOURDEAU – M. BAFFIE par M. Y. LERAY – Mme N. GILLES par Mme J. BREDAS – Mme M. GEORGET par Mme D. REDSTONE – Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE – M. M. HAMDANI par M. F. PERIDON – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. JM. GUILBOT – Mme KD. MAKOUTA par Mme MM. SALLES – Mme M. GOTIN par Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5216-5

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT la notification du fonds de concours 2019 attribué à la Commune de Combs-la-Ville par courrier en date du 5 avril 2019 pour un montant de 786 767 € HT

CONSIDERANT le projet d'affectation de ces crédits au financement en investissement des travaux de réalisation d'une cuisine au sein de l'établissement de la Coupole (87 291 € HT),

CONSIDERANT que ces crédits ne couvrent pas l'intégralité des dépenses envisagées,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'affecter 87 291 € HT de fonds de concours 2019 aux recettes afin de réaliser partiellement les travaux de création d'un restaurant au sein de la Coupole.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 13 d'investissement du budget 2019

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ces fonds de concours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 08 juillet 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -